

Date de convocation
6 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **12 juin** à 19 heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie,
sous la présidence de monsieur **Alain DESJEAN**, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice :

11

Présents :

09

Votants :

09

Etaient présents : Desjean Alain, Lavedrine Gilles, Wuthrich Nicole,
Clavaud Olivier, Chaudrin Emilie, Lothelier Philippe, Vigot Adrien,
Moulon Nicole, Nonet Claude-Henri
Absentes excusées:, Tessier Cécile, de Vaumas Marie
Secrétaire de séance : Gilles Lavedrine

Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 avril 2023

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 5 avril 2023, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité des présents.

Retrait des Communes de LAVERDINES et SALIGNY LE VIF du périmètre du S.M.A.E.P. DE LA RÉGION DE NÉRONDES

Monsieur le Maire expose que la Commune Nouvelle de BAUGY dans le CHER a demandé, par délibération en date du 23 mars 2023, le retrait des Communes de LAVERDINES et SALIGNY LE VIF du S.M.A.E.P. DE LA RÉGION DE NÉRONDES, souhaitant ainsi harmoniser le prix de l'eau sur l'ensemble de son territoire.

Lors de son assemblée du 19 avril 2023, le Comité Syndical du S.M.A.E.P. DE LA RÉGION DE NÉRONDES a approuvé ce retrait au 31 décembre 2023.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du S.M.A.E.P. DE LA RÉGION DE NÉRONDES a notifié, en date du 26/04/2023, la décision du Syndicat à l'ensemble de ses membres afin de délibérer sur ce retrait.

Après cet exposé et en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le retrait des Communes de LAVERDINES et SALIGNY LE VIF du S.M.A.E.P. DE LA RÉGION DE NÉRONDES

Remplacement du compteur ENEDIS salle socioculturelle

Monsieur le maire présente au conseil municipal un devis de ENEDIS pour remplacer le compteur C4 en tarif jaune avec une puissance de 42 kW par un compteur C5 en tarif bleu avec une puissance en 36 kW qui serait suffisante pour alimenter les nouveaux radiateurs. Le coût total de cette transformation du branchement C4 en C5 s'élève à la somme de 806,40 euros TTC. Entendu le rapport de monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification de raccordement électrique et charge monsieur le maire de signer le devis.

Broyage des parcelles de peupliers après plantation

Monsieur le maire présente au conseil municipal un devis de TEC-SYLVI RAFFIN XAVIER pour le dégagement mécanique des parcelles de peupliers après plantation de 10 352,40 euros TTC ainsi que le devis d'honoraires d'assistance à maître d'ouvrage de l'ONF de 1236 euros TTC. Entendu le rapport de monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal demande un autre devis de l'E.U.R.L. Les Bois du Centre qui a broyé les parcelles avant plantation, car elle utilise un matériel plus efficace.

Diagnostics de performance énergétique, électricité, gaz, de 3 logements locatifs

Monsieur le maire présente au conseil municipal les diagnostics obligatoires réalisés pour la location de trois logements communaux pour une nouvelle location : plomb, amiante, DPE et électricité. Le rapport signale la nécessité de poser une paroi de douche dans la salle de bain de chaque logement.

Couverture du Club House

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la couverture du Club House en fibro ciment est fendue, ce qui occasionne des infiltrations. Un devis pour une couverture en bac acier sera demandé.

Instructions de la préfecture pour la fusion avec la commune de Lugny-Bourbonnais, rédaction d'une charte pour la commune nouvelle

Monsieur le maire présente au conseil municipal les instructions des Services de l'État fournies au cours d'une réunion en Sous-Préfecture de Saint-Amand-Montrond, le 11 avril 2023 sous forme d'un diaporama, pour la fusion avec la commune de Lugny-Bourbonnais. La rédaction d'une charte pour la commune nouvelle, une réunion des conseillers municipaux des deux communes et une réunion publique sont préconisés.

Préparation de la fête nationale

Pour la fête nationale, le conseil municipal décide d'offrir aux habitants d'Osmerly et de Lugny-Bourbonnais, un buffet campagnard le 13 juillet à 19 heures. La salle Serge Vinçon sera décorée pour l'occasion.

Fonds de solidarité pour le logement 2023

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un partenariat sous la forme d'une convention, a été engagé entre la commune d'OSMERY et le Département du Cher, pour répondre aux besoins des habitants en situation de précarité. En 2022, la participation de la commune d'OSMERY au Fonds de Solidarité pour le logement a été de 1 euro x 112 ménages = 112 euros.

En 2022, le soutien apporté par le Fonds de Solidarité pour le Logement aux habitants d'Osmerly a été :

- Logement : 1 ménage pour un montant total de 470,87 euros
- Énergie : 1 ménage pour un montant total de 175 euros

Pour 2023, monsieur le Maire propose de voter une participation de 1 euro x 112 foyers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de consacrer à ce dispositif **1 euro x 112 foyers résidant à Osmerly = 112 euros**

Questions diverses

Procès-verbal approuvé à l'unanimité pendant la réunion du 6 septembre 2023.

Fait et délibéré à OSMERY, le 12 juin 2023

Le Maire,

Alain DESJEAN

Le Secrétaire de séance

Gilles LAVEDRINE

